

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le neuf juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Florent LACARRÈRE, maire de la commune.

PRESENTS : COTDELOUP Sébastien, FERNANDEZ Sophie, GARROT Virginie, LACARRERE Clément, LACARRÈRE Florent, LOUSTEAU Amandine, SANJUAN Isabelle, VINUESA ORTIZ Gabriel.

ABSENTS : FEUGAS Patrice, LORILLON Grégory

PROCURATIONS : LATAPIE-SENGES Lydie

SECRETARE : LACARRERE Clément

Date de la convocation : 1er/07/2020

Date d'affichage : 1er/07/2020

Nombre de membres présents : 8

SOMMAIRE

- **Délibération concernant le vote des subventions aux associations**
- **Désignation des membres de la commission de contrôle des élections**
- **Désignation d'un correspondant défense**
- **Approbation du compte administratif 2019**
- **Vote du budget 2020 et délibération affectation des résultats**

1. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération n° DEL16_20200709

Monsieur le Maire explique que lors du vote du budget 2020, le Conseil Municipal a consacré une enveloppe globale de 700€ destinée aux associations. Le conseil municipal doit délibérer pour attribuer les montants des subventions pour chaque association.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE : d'attribuer à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Pontacq une subvention d'un montant de 50€.

DECIDE : d'attribuer à la FNACA une subvention d'un montant de 50€.

DECIDE : d'attribuer à l'association Béarn Bike une subvention d'un montant de 50€.

DECIDE : d'attribuer à l'association « Notre histoire entre Sausse et Lagoin » une subvention d'un montant de 50€.

DECIDE : d'attribuer à ADMR Vallée de l'Ousse une subvention d'un montant de 100€.

DECIDE : d'attribuer au Comité des Fêtes une subvention d'un montant de 400€.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

2. COMMISSION DE CONTRÔLE DES ÉLECTIONS

Délibération n° DEL17_20200709

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commission de contrôle doit être renouvelée tous les 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

La commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

La commission de contrôle est composée de 3 membres :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;
- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme **Sébastien COTDELOUP** en tant que membre du conseil municipal, propose **Alain LOUSTEAU** en tant que délégué de l'administration et propose Carinne FLAMENT en tant que délégué désigné par le tribunal de grande instance.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

3. DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENCE

Délibération n° DEL18_20200709

Suite à l'élection du conseil municipal portant élection du Maire et de ses adjoints, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à la désignation d'un « Correspondant Défense».

Ce correspondant a vocation à développer le lien Armée-Nation et à ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires départementales pour sa commune.

La candidature de Monsieur Clément LACARRÈRE est proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la candidature de monsieur Clément LACARRÈRE.

Clément LACARRÈRE est désigné « correspondant défense ».

Le rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Délibération

vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	343 323,00
	Réalisé :	50 788,75
	Reste à réaliser :	15 000,00
Recettes	Prévu :	343 323,00
	Réalisé :	45 486,78
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	332 876,00
	Réalisé :	98 108,92
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	332 876,00
	Réalisé :	326 413,53
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-5 301,97
Fonctionnement :	228 304,61
Résultat global :	223 002,64

Le rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

5. VOTE DU BUDGET 2020

Délibération

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : 313 946,00

Recettes : 328 946,00

Fonctionnement

Dépenses : 332 548,00

Recettes : 332 548,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	328 946,00	(dont 15 000,00 de RAR)
Recettes :	328 946,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	332 548,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	332 548,00	(dont 0,00 de RAR)

Le rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

6. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Délibération

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Florent LACARRÈRE après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 9 juillet 2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	48 874,79
- un excédent reporté de :	179 429,82
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	228 304,61
- un déficit d'investissement de :	5 301,97
- un déficit des restes à réaliser de :	15 000,00
Soit un besoin de financement de :	20 301,97

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	228 304,61
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	20 301,97
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	208 002,64
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	5 301,97

Le rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

La séance est levée à 22:45